

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 28 février 2017

Présents : Mmes BOUCHE.. PALLEC LAGACHERIE CAZENEUVE Mrs FRISONI SANCHEZ.LAURENS

Excusée :

Absents : Mr BIENCINTO, COLOMBIE,

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Changement de l'indice brut des élus
- Demande de subvention au conseil départemental
- médiathèque demande de subvention

Accord à l'unanimité du conseil municipal

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTEES																								
Changement de l'indice brut des élus	Les indemnités des élus sont payées sur l'indice brut terminal de la fonction publique qui était 17% l'indice brut 1015 depuis la loi du 1er février 2017 c'est le 1022	Accord à l'unanimité																								
Demande de subvention pour la médiathèque	<p>En signant la convention de prêt de documents, d'animations la mairie de Saint-Béat s'est engagée à réaliser un minimum d'investissement pour se constituer un fond propre de documents. C'est engagement vaut pour 800€/ an soit 2€ par habitants. Il n'y a pas eu d'achat en 2015 et 2016. Comme la constitution de premier fond peut faire l'objet d'une subvention de l'ETAT (DGD entre 20% et 50%) et du Centre National du livre, il avait été décidé de cumuler les achats de 2015, 2016, 2017 et 2018 pour faire cette demande de subvention. La commune doit apporter au moins 20% de financement. Il faut délibérer pour faire part de l'engagement sur le coût afin de finaliser le dossier de demande de subvention avant le 31 mars :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 30%;">Documents Fond Local</td><td style="width: 30%;">Presse de Saint-Béat</td><td style="width: 10%;">:</td><td style="width: 30%; text-align: right;">1349,00€ HT</td></tr><tr><td>Romans</td><td>Librairie des Thermes:</td><td></td><td style="text-align: right;">679,17€ HT</td></tr><tr><td>BD et Mangas adultes</td><td>Terre de Légendes</td><td>:</td><td style="text-align: right;">455,28€ HT</td></tr><tr><td>BD et accessoires pour les Contes</td><td>BPE</td><td>:</td><td style="text-align: right;">746,30€ HT</td></tr><tr><td>Albums enfants</td><td>Tire-Lire</td><td>:</td><td style="text-align: right;">396.96€ HT</td></tr><tr><td></td><td style="text-align: right;">Total HT</td><td></td><td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">3 626.71€ HT</td></tr></table>	Documents Fond Local	Presse de Saint-Béat	:	1349,00€ HT	Romans	Librairie des Thermes:		679,17€ HT	BD et Mangas adultes	Terre de Légendes	:	455,28€ HT	BD et accessoires pour les Contes	BPE	:	746,30€ HT	Albums enfants	Tire-Lire	:	396.96€ HT		Total HT		3 626.71€ HT	Accord à l'unanimité
Documents Fond Local	Presse de Saint-Béat	:	1349,00€ HT																							
Romans	Librairie des Thermes:		679,17€ HT																							
BD et Mangas adultes	Terre de Légendes	:	455,28€ HT																							
BD et accessoires pour les Contes	BPE	:	746,30€ HT																							
Albums enfants	Tire-Lire	:	396.96€ HT																							
	Total HT		3 626.71€ HT																							
Médiathèque	247 abonnements actifs 377 inscrits																									
DPU	Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cas d'une demande d'acquisition d'un bien dans la commune le conseil municipal peut exercer son droit de préemption. Dans le cas présent, il informe le conseil que :	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son DPU :																								

- la propriété de Anne-Marie FERRAND cadastrée B 681et B 682 fait l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.
- la propriété de Christiane DESPRAT cadastrée B 186 fait l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.
- la propriété de VEGA GONZALEZ Maria épouse TOLO PALLAS cadastrée A 702, A 705, A 707 (pour moitié), A 703 (pour moitié), fait l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.
- la propriété de Jeanine PALLAS cadastrée B 040et B 059 fait l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.
- que la propriété de la SCI FAMILY cadastrée B 289, B 294, B 1006, B 1019, B 1145 fait l'objet d'une proposition d'achat et demande s'il y a lieu d'exercer le droit de préemption.

Accord à l'unanimité
 Accord à l'unanimité
 Accord à l'unanimité
 Accord à l'unanimité
 Pour : 6
 Contre : 1

Enquête publique autorisation d'exploiter par la société Pyrénées Bois

Autorisation demandée à la mairie
 Pas d'incompatibilité de ce projet avec le document d'urbanisme de la commune

Accord à l'unanimité

ONF :
 programmation 2017 inscription martelage parcelle 11 Saint-Béat/Arlos

1er point : ETAT D'ASSIETTE

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. Antoine de BOUTRAY de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à désigner (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménag.	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination	
11a	IRR		17.46	Réglée	2017	2017	2017	vente	délivrance

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

2ème point : TRAVAUX FORESTIERS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le programme d'actions préconisées par l'Office National des Forêts pour 2016, dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier de la commune et en conformité du document d'aménagement de la dite forêt, à savoir :

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	DETAIL NATURE	MONTANT ESTIME HT
Travaux connexes d'infrastructures . curage de fossés Localisation : RF Burat-passages busés-tronçon routier du Riu sec Travaux de curage de fossés et dégagement des pieds talus, rétablissement du bon écoulement des eaux de ruissellement sur chaussée	RF BURAT	810 €
TOTAL		810 €

Accord à l'unanimité

Accord à l'unanimité

Etude de revitalisation Bourg Centre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de la Région Occitanie relative à l'accompagnement des "Bourgs Centres" une réunion s'est tenue en mairie en présence des représentants de la Région, du Département, de la Sous-préfecture, de la Communauté de Communes et des chambres consulaires.

Une étude de revitalisation a été proposée afin de mettre en œuvre la valorisation et le développement de la Commune de SAINT-BEAT et anticiper l'ouverture prochaine de la déviation tout en s'adaptant au territoire et à ses contraintes.

Un cahier des charges a été élaboré et un comité de pilotage a été mis en place composé des représentants de la commune de SAINT-BEAT, de la Communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises, le PETR Comminges Pyrénées, le Conseil départemental de la HAUTE-GARONNE, la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, la Sous-préfecture de SAINT-GAUDENS, la DDT, la DREAL, la DRAC, l'ANAH, les chambres consulaires, le CAUE afin d'aider la commune dans le choix d'un cabinet d'étude..

Pour 6
Contre 1

Convention Etat/Commune relative au raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations SAIP

Le conseil municipal décide de reporter ce point après avoir eu des renseignements supplémentaires.

Subvention ACPA

- Subvention pour l'Association Commingeoise Protectrice des Animaux

Accord à l'unanimité

Une convention était signée depuis 2008 et en 2011 reconduite par tacite reconduction.
Ayant utilisé les services de la fourrière, nous devons régulariser les subventions non réglées durant les années 2014, 2015 et régler celle de 2017 soit 250 € x 3 = 750 €

Bail gendarmerie

Renouvellement du bail de la caserne de Saint-Béat : à compter du 1er novembre 2015, le loyer annuel est porté d'un montant de 44566.11 € à celui de 43175.09 €, (indice ICC de référence)

Accord à l'unanimité

Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

M. le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2017, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.
En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2016 s'élevaient à 1767311 **Euros** (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 302904 €), que le quart de ces crédits représente 441827.75 **Euros**.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire, de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2017.

Il est proposé au Conseil :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montant précisés ci-dessous :

- 2313 opération 123 travaux école	100 000.00 €
- 2313 opération 147 Chutes rochers.....	8 500.00 €
- 2132 opération 193 Travaux bâtiments communaux	20 000.00 €
- 2313 opération 237 Accesssibilité	7 000.00 €
- 2313 opération 238 Sécurité.....	40 000.00 €
- 21578 opération 73 achat de matériel divers	2 000.00 €
- 2188 opération 73 achat de matériel divers	2 000.00 €

Total 179 500 00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montant précisés ci-dessous :

- 2313 opération 123 travaux école	100 000.00 €
- 2313 opération 147 Chutes rochers.....	8 500.00 €
- 2132 opération 193 Travaux bâtiments communaux	20 000.00 €
- 2313 opération 237 Accesssibilité	7 000.00 €
- 2313 opération 238 Sécurité.....	40 000.00 €
- 21578 opération 73 achat de matériel divers	2 000.00 €
- 2188 opération 73 achat de matériel divers	2 000.00 €

Total 179 500 00 €

Parcours cyclable	Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du parcours cyclable Garonne ou Trans-garona	Pour 7
Lac de Géry	Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'affaire a été retenue à l'audience de la cour administrative d'appel de Bordeaux le 9 février 2017 et que le rapporteur a conclu à l'incompétence de la juridiction administrative, l'arrêt devrait être rendu prochainement. Loyer 2016 = 4085.63 sous séquestre voter le titre Demander à la trésorerie quelle somme y a-t-il sous séquestre	Pour 7
Vente parcelle B950 à OMG	3960 m ² à 5000 €.	Pour 7
Mur anti-bruit le long de la piscine municipale	Afin d'atténuer les nuisances induites par la déviation, la construction d'un mur a été demandé le long de la piscine municipale. Des devis ont été demandés. L'entreprise COLAS nous a fait parvenir un devis pour un montant de 1974.00 € HT. La DREAL s'est engagée à verser ce montant à la commune en compensation.	
Questions diverses	1/ Bilan recensement / 2017 : - 80 personnes du également à la fermeture du camping = donc dotation de l'Etat en baisse Depuis 2014 : 31 DPU ont été soumis à la mairie 2/ regroupement Lez / Saint-Béat peut être Arlos 3/ le prochain conseil communautaire aura lieu le 14 mars à 18 heures, il est ouvert au public, possibilité d'intégrer un groupe de travail 4/ Anciens combattants prochaine réunion le 26 mars : église monument aux morts, apéro à la charge de la mairie, suivi d'un repas 5/ Source qui alimente Ladivert : Monsieur Claracq a remercié pour les travaux 6/ Hélico : travaux pour le mur de chez Fouchet, Monsieur Fouchet paiera une partie des travaux 7/ Courrier du Commandant Gabeau bouches d'incendie à surveiller et faire travaux qu'il faut 8/ Boîte aux lettres à côté de chez Dany sera changée 9/ Parking poste : où les mettre , les rappeler pour la numérotation des rues	

Fin de séance à 19h45